

Emploi

Auvergne : 36 000 agents
dans les collectivités territoriales

En 2005, en Auvergne, les collectivités et établissements publics territoriaux comptent 35 850 agents. Le département du Puy-de-Dôme regroupe près de 50 % des agents territoriaux. Les communes et les structures intercommunales sont les principaux employeurs avec 80 % des agents. Plus de trois agents territoriaux sur quatre sont au service direct de la population, notamment dans les domaines des interventions techniques (entretien des bâtiments, voirie,...) et des prestations sociales et culturelles.

▶ Déborah AMIAUD, CNFPT
Jean-Christophe LAMBERT, INSEE

Avertissement

Cette étude porte sur :

▶ les collectivités territoriales :

- communes ;
- conseils généraux ;
- conseil régional ;

▶ leurs établissements publics administratifs :

- centres communaux d'action sociale ;
- communautés de communes ;
- communautés d'agglomération ;
- SIVOM, SIVU, OPHLM, ...

Sont exclus les établissements publics à caractère industriel ou commercial.

Au 31 décembre 2005, les collectivités territoriales auvergnates emploient 35 850 agents. Entre 2000 et 2005, leurs effectifs ont progressé de 7,7 %, avec une hausse de 0,6 % en 2005. Cette évolution traduit l'effet des réformes mises en place au sein des collectivités territoriales : développement de l'intercommunalité, mise en œuvre depuis 2000 des compétences transférées par l'État aux collectivités territoriales, renforcement de la décentralisation avec la loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Les agents de la fonction publique territoriale auvergnate représentent, en 2004, 34 % des salariés de la sphère publique qui comprend la fonction publique territoriale, la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière.

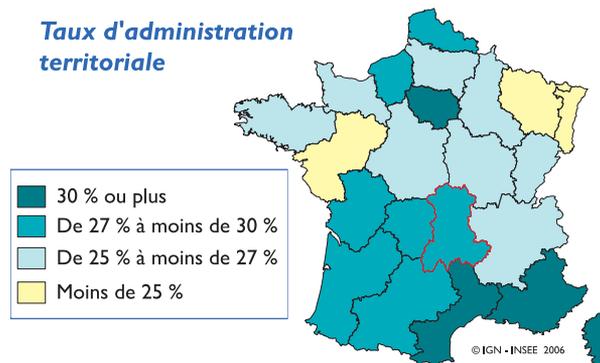
L'emploi territorial est moins présent en Auvergne qu'au niveau national où il regroupe 36 % des emplois publics. Cependant, les collectivités territoriales occupent une place importante dans l'emploi régional : 9 % de l'ensemble des salariés des secteurs public et privé.



Administration territoriale : l'Auvergne dans la moyenne

Le taux d'administration territoriale auvergnat se situe légèrement en retrait de la moyenne nationale : 27,7 agents pour 1 000 habitants en Auvergne contre 28,3 en moyenne nationale. La région Auvergne se classe ainsi au 12^e rang métropolitain. Le département du Puy-de-Dôme affiche le taux d'administration le plus élevé en Auvergne avec 29,1 agents pour 1 000 habitants, en raison notamment de la présence du Conseil régional. Le Cantal et l'Allier ont un taux d'administration proche de la moyenne régionale, avec respectivement 28,6 et 27,6 agents pour 1 000 habitants. En revanche, avec 22,8 agents pour 1 000 habitants, le taux d'administration de la Haute-Loire est nettement inférieur à la moyenne régionale. ➤

Taux d'administration territoriale



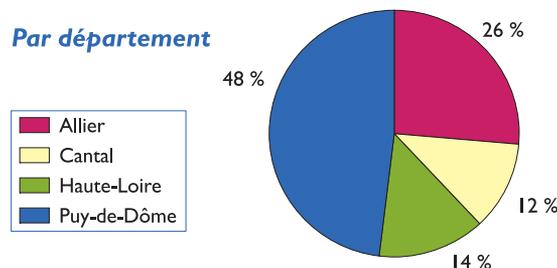
Source : INSEE - Enquête COLTER 2004

Un agent territorial auvergnat sur deux dans le Puy-de-Dôme

En 2005, en Auvergne, la répartition des agents des collectivités territoriales selon le département reflète celle de la population. Le Puy-de-Dôme rassemble 17 250 agents territoriaux, soit près d'un agent territorial sur deux (48 %). Cette proportion est inférieure à son poids démographique (46 % de la population auvergnate). Le poids relatif des organismes départementaux y est moindre : 12 % dans le Puy-de-Dôme, contre 14 % en moyenne régionale. La Haute-Loire concentre 14 % des agents territoriaux auvergnats, alors que son poids démographique s'élève à 16 %. Enfin, les parts des effectifs des collectivités territoriales dans l'Allier et le Cantal sont proportionnelles aux parts de leur population départementale. ➤

Répartition des effectifs territoriaux

Par département

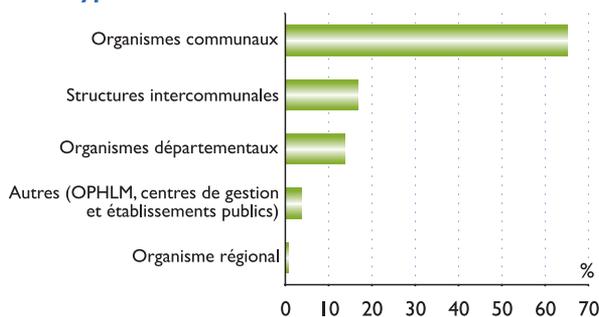


Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

80 % des agents dans les structures communales et intercommunales

Répartition des effectifs territoriaux

Par type de collectivité



Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Les structures communales et intercommunales emploient plus de 80 % des agents territoriaux de la région. Les communes sont les premiers employeurs des agents territoriaux. Elles emploient près de 21 000 personnes, soit 58,5 % des effectifs des collectivités territoriales. Avec les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles (6,5 % des emplois), les structures communales emploient au total près de deux agents territoriaux sur trois. Les structures intercommunales regroupent 5 970 agents, soit 17 % de l'emploi public territorial de l'Auvergne. La moitié de ces agents travaille dans des syndicats intercommunaux (SIVOM, SIVU et syndicats mixtes), 29 % dans les communautés de communes et 20 % dans les communautés d'agglomération. Les conseils généraux des quatre départements auvergnats emploient 3 900 personnes, tandis que le Conseil régional compte 250 agents. ➤

Trois agents sur quatre au service direct de la population

En Auvergne, 78 % des agents travaillent au service direct de la population dans les domaines des interventions techniques (30 %), des prestations sociales et culturelles (30 %), de l'éducation, enfance et jeunesse (13 %) et des missions régaliennes (5 %).

La répartition de l'emploi des collectivités territoriales par secteur d'activité devrait évoluer, dans un avenir proche, du fait des transferts de compétences en cours vers les départements et la région.

Le domaine des interventions techniques

Trois agents territoriaux sur dix travaillent dans le domaine des interventions techniques. Parmi eux, 35 % sont employés dans les secteurs de l'entretien et de la rénovation des bâtiments et du patrimoine bâti et 24 % dans celui de la voirie et des infrastructures.

Dans les communes, le domaine des interventions techniques emploie 37 % des agents territoriaux. Plus précisément, le secteur de l'entretien et de la rénovation des bâtiments et du patrimoine bâti constitue le premier secteur avec 15 % des agents communaux. Dans les organismes intercommunaux, 36 % des agents effectuent des interventions techniques. En particulier, 55 % d'entre eux travaillent dans le secteur de la collecte et de la gestion des déchets.

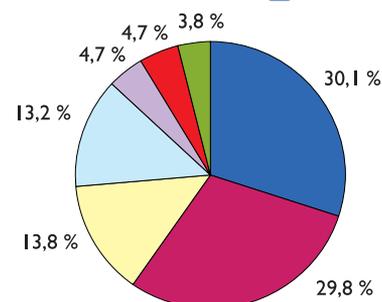
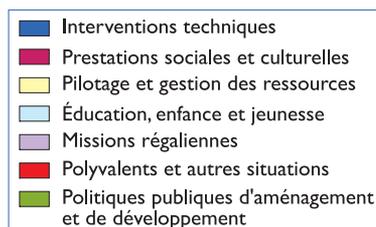
Le domaine des prestations sociales

Les agents employés dans le domaine des prestations sociales travaillent majoritairement dans les secteurs du social (44 %) et de la restauration collective (18 %).

Les conseils généraux affectent plus d'un agent sur deux (54 %) au domaine des prestations sociales et culturelles. Cette situation découle des missions dévolues aux départements dans ce domaine. En effet, ils gèrent l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes handicapées, l'aide aux personnes âgées, l'aide médicale, ainsi que le revenu minimum d'insertion (RMI).

Répartition des effectifs territoriaux

Par domaine d'activité



Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Plus d'un tiers de ces agents (37 %) travaillent dans le secteur social et 14 % dans la petite enfance (protection maternelle et infantile, crèches, gardes à domicile).

Dans les communes, ce domaine d'activité regroupe davantage d'agents dans les communes plus peuplées : 7 % dans les communes de moins de 500 habitants contre 23 % dans les communes de plus de 20 000 habitants.

Dans les organismes intercommunaux, le domaine des prestations sociales et culturelles emploie 34 % des agents territoriaux. Parmi eux, 52 % travaillent dans le secteur social.

Le domaine « éducation, enfance et jeunesse »

Les communes et les conseils généraux sont les collectivités dans lesquelles le domaine « éducation, enfance et jeunesse » est le plus développé.

Dans les communes, 17 % des agents territoriaux travaillent dans ce domaine. Il regroupe davantage d'agents dans les communes plus peuplées : 9 % dans les communes de moins de 500 habitants contre 20 % dans les communes de plus de 20 000 habitants.

Dans les départements, le domaine « éducation, enfance et jeunesse » rassemble 15 % des agents, quasi exclusivement dans la petite enfance.

Le domaine des missions régaliennes

Les agents opérant dans le domaine des missions régaliennes travaillent essentiellement dans les communes. Ces activités occupent 4 % des employés communaux dans les secteurs « population et citoyenneté », « funéraire », « police et sécurité » et « pompiers et secours ». ➤

Répartition des effectifs par domaine d'activité pour les collectivités territoriales auvergnates

	Communes	Intercommunalités	Conseils généraux	Conseil régional
Pilotage et gestion des ressources	13,4 %	14,7 %	13,4 %	40,2 %
Politiques publiques d'aménagement et de développement	2,7 %	6,4 %	6,6 %	45,4 %
Interventions techniques	37,2 %	35,7 %	11,6 %	6,8 %
Éducation, enfance et jeunesse	16,8 %	7,5 %	14,8 %	4,4 %
Prestations sociales et culturelles	18,8 %	34,0 %	53,6 %	3,2 %
Missions régaliennes	4,1 %	0,1 %	-	-
Polyvalents et autres situations	7,0 %	1,6 %	-	-
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Effectifs	20 972	5 973	3 910	249

Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Deux domaines de décision davantage représentés à l'échelon régional

Le Conseil régional regroupe 45 % de ses agents dans le domaine des politiques publiques d'aménagement et de développement. Le secteur de l'action économique et du développement local rassemble 19 % des agents et la formation profession-

nelle 15 %. Une autre partie importante des agents de la Région (40 %) occupe des emplois de pilotage et de gestion des ressources, principalement dans les secteurs liés au fonctionnement propre de la Région, à savoir la direction (20 %) et

les affaires juridiques et administratives (10 %). Ces proportions plus élevées que pour tous les autres types de collectivité traduisent les principales missions de la Région : planification, organisation et financement de projets. ➤



Le statut des agents de la fonction publique territoriale auvergnate

Quatre agents sur cinq occupent des emplois d'exécution

Près de 80 % des agents territoriaux occupent des emplois d'exécution (agents de catégorie C). 13 % des agents remplissent des fonctions de technicien ou d'encadrement intermédiaire (agents de catégorie B). Enfin, 8 % des fonctionnaires territoriaux occupent des fonctions de conception et d'encadrement (agents de catégorie A).

Le Conseil régional emploie relativement plus d'agents de catégorie A (35 %). Les conseils généraux et dans une moindre mesure les communautés d'agglomération ont un effectif important de catégorie B, respectivement 30 % et 22 %. Dans les communes, 85 % des agents occupent des emplois d'exécution.

Les emplois des agents de catégorie C sont concentrés dans deux domaines d'activité : les interventions techniques (35 %) et les prestations sociales et culturelles (27 %).

Répartition des effectifs des collectivités territoriales par département et catégorie en Auvergne

	Effectifs des collectivités territoriales	A*	B*	C*
Allier	9 423	7,1 %	11,7 %	81,2 %
Cantal	4 194	10,9 %	11,0 %	78,1 %
Haute-Loire	4 984	8,0 %	11,5 %	80,5 %
Puy-de-Dôme	17 252	7,9 %	14,1 %	78,1 %
Auvergne	35 853	8,0 %	12,7 %	79,3 %

* Hors emplois aidés

Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Répartition des effectifs des collectivités territoriales par département et statut en Auvergne

	Effectifs des collectivités territoriales	Titulaires	Non-titulaires	Emplois aidés
Allier	9 423	74,2 %	21,3 %	4,5 %
Cantal	4 194	77,3 %	15,4 %	7,3 %
Haute-Loire	4 984	69,9 %	22,3 %	7,8 %
Puy-de-Dôme	17 252	72,6 %	22,6 %	4,8 %
Auvergne	35 853	73,2 %	21,4 %	5,4 %

Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Une très grande majorité de titulaires

En Auvergne, 73,2 % des agents territoriaux possèdent un statut de titulaire, 21,4 % sont non-titulaires et 5,4 % bénéficient d'un emploi aidé.

Cette répartition diffère selon le type de collectivité. Les titulaires sont relativement moins nombreux dans les syndicats intercommunaux (67 %) et les communautés de communes (49 %). Pour les communes, la part des titulaires est d'autant plus élevée que la commune est peuplée. Les titulaires représentent 62 % des agents des communes de moins de 500 habitants, contre 83 % pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Les départements se caractérisent par une forte présence d'agents non titulaires (32,1 % contre 21,4 % dans l'ensemble des collectivités auvergnates). Cette forte proportion est principalement due à la présence de nombreuses assistantes maternelles gérées par les départements.

Les emplois aidés se concentrent dans les structures communales (78 %) et intercommunales (20 %).

Effectifs des collectivités et établissements territoriaux par domaine et secteur d'activité

	Effectifs		Statut			Catégories hiérarchiques (hors emplois aidés)		
	Nombre	En % du total	Titulaires	Non-titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Direction et gestion des ressources	4 946	13,8 %	83,1 %	14,2 %	2,7 %	25,9 %	14,7 %	59,4 %
Équipe de direction	1 004	2,8 %	85,0 %	14,3 %	0,7 %	57,1 %	12,4 %	30,5 %
Affaires juridiques et administratives	1 852	5,2 %	83,9 %	13,1 %	3,0 %	20,4 %	8,8 %	70,8 %
Gestion financière et comptabilité	757	2,1 %	88,6 %	9,6 %	1,8 %	16,7 %	16,4 %	66,9 %
Personnel et ressources humaines	700	2,0 %	86,0 %	11,8 %	2,2 %	15,0 %	21,6 %	63,4 %
Informatique et traitement de l'information	294	0,8 %	76,8 %	15,6 %	7,6 %	15,1 %	33,9 %	51,0 %
Communication	339	0,9 %	61,3 %	33,6 %	5,1 %	14,6 %	19,3 %	66,1 %
Politiques publiques d'aménagement et de développement	1 359	3,8 %	66,9 %	24,4 %	8,7 %	22,4 %	20,0 %	57,6 %
Politique de la ville	98	0,3 %	71,2 %	22,6 %	6,2 %	20,7 %	32,6 %	46,7 %
Urbanisme et aménagement	351	1,0 %	86,5 %	12,9 %	0,6 %	20,3 %	28,7 %	51,0 %
Transports et déplacements	169	0,5 %	63,0 %	33,6 %	3,4 %	7,4 %	10,4 %	82,2 %
Environnement	269	0,8 %	52,9 %	25,8 %	21,3 %	20,8 %	24,1 %	55,1 %
Action économique et développement local	392	1,1 %	57,2 %	31,0 %	11,8 %	29,2 %	12,1 %	58,7 %
Formation professionnelle	48	0,1 %	71,1 %	28,7 %	0,2 %	43,7 %	14,6 %	41,7 %
Europe, International	32	0,1 %	90,0 %	6,2 %	3,8 %	32,3 %	3,2 %	64,5 %
Interventions techniques	10 784	30,1 %	78,8 %	13,4 %	7,8 %	1,4 %	4,1 %	94,5 %
Bâtiments et patrimoine bâti	3 814	10,6 %	70,5 %	22,0 %	7,5 %	1,1 %	3,0 %	95,9 %
Voirie, infrastructures et réseaux divers	2 607	7,3 %	86,1 %	7,7 %	6,2 %	2,0 %	5,8 %	92,2 %
Eau et assainissement	885	2,5 %	82,8 %	14,3 %	2,9 %	3,7 %	9,2 %	87,1 %
Collecte et gestion des déchets	1 199	3,3 %	84,4 %	12,4 %	3,2 %	0,8 %	1,9 %	97,3 %
Espaces verts	1 476	4,1 %	72,6 %	5,8 %	21,6 %	0,6 %	2,5 %	96,9 %
Ateliers et matériels	803	2,2 %	92,1 %	5,7 %	2,2 %	1,1 %	4,2 %	94,7 %
Éducation, enfance et jeunesse	4 723	13,2 %	55,2 %	38,4 %	6,4 %	2,9 %	7,9 %	89,2 %
Petite enfance	1 950	5,4 %	40,3 %	57,4 %	2,3 %	4,5 %	7,6 %	87,9 %
Affaires scolaires et périscolaires	1 693	4,7 %	73,2 %	15,5 %	11,3 %	1,4 %	5,1 %	93,5 %
Jeunesse et animation	1 080	3,0 %	53,5 %	40,1 %	6,4 %	2,2 %	12,8 %	85,0 %
Prestations sociales et culturelles	10 685	29,8 %	68,3 %	28,3 %	3,4 %	6,8 %	23,6 %	69,6 %
Restauration collective	1 902	5,3 %	72,0 %	21,5 %	6,5 %	0,4 %	1,9 %	97,7 %
Action culturelle	388	1,1 %	71,4 %	19,3 %	9,3 %	12,5 %	13,4 %	74,1 %
Culture lecture publique	601	1,7 %	85,0 %	8,6 %	6,4 %	7,8 %	31,3 %	60,9 %
Culture patrimoine	349	1,0 %	78,0 %	17,1 %	4,9 %	11,1 %	13,9 %	75,0 %
Culture enseignement artistique	797	2,2 %	53,3 %	46,4 %	0,4 %	13,7 %	69,1 %	17,2 %
Social	4 666	13,0 %	61,4 %	36,6 %	2,0 %	5,5 %	23,0 %	71,5 %
Logement, habitat	217	0,6 %	65,7 %	29,3 %	5,0 %	4,8 %	13,5 %	81,7 %
Santé	495	1,4 %	75,2 %	23,8 %	1,0 %	28,4 %	28,4 %	43,2 %
Laboratoires	224	0,6 %	78,0 %	20,6 %	1,4 %	13,6 %	44,8 %	41,6 %
Sport	1 046	2,9 %	84,5 %	12,0 %	3,5 %	2,9 %	26,0 %	71,1 %
Missions régaliennes	1 673	4,7 %	95,3 %	3,4 %	1,3 %	4,9 %	6,3 %	88,8 %
Population	440	1,2 %	89,4 %	7,8 %	2,8 %	6,1 %	6,6 %	87,3 %
Funéraire	72	0,2 %	87,8 %	10,8 %	1,4 %	0,0 %	5,6 %	94,4 %
Police et sécurité	344	1,0 %	94,2 %	3,8 %	2,0 %	0,0 %	3,0 %	97,0 %
Pompiers et secours	817	2,3 %	99,7 %	0,2 %	0,1 %	6,7 %	7,6 %	85,7 %
Polyvalents et autres situations	1 683	4,7 %	73,8 %	17,1 %	9,1 %	8,8 %	4,2 %	87,0 %
Ensemble de la région	35 853	100,0 %	73,2 %	21,4 %	5,4 %	8,0 %	12,7 %	79,3 %

Note de lecture : le secteur « Équipe de Direction » comptabilise 1 004 agents qui représentent 2,8 % de l'ensemble des agents en Auvergne. Ces agents se répartissent en 85 % de titulaires, 14,3 % de non-titulaires et 0,7 % d'emplois aidés. Hors emplois aidés, 57,1 % des agents sont de catégorie A, 12,4 % de catégorie B, 30,5 % de catégorie C.

Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Répartition des effectifs par type de collectivité territoriale

	Effectifs		Statut			Catégorie hiérarchique (hors emplois aidés)		
	Nombre	%	Titulaires	Non-titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Région	249	0,7 %	87,6 %	12,4 %	0,0 %	35,3 %	16,5 %	48,2 %
Départements	3 910	10,9 %	67,3 %	32,1 %	0,6 %	14,6 %	30,4 %	55,0 %
Services départementaux d'incendie et de secours	1 058	3,0 %	98,6 %	0,9 %	0,5 %	9,7 %	10,4 %	79,9 %
Organismes régionaux et départementaux	5 217	14,6 %	74,6 %	24,9 %	0,5 %	14,6 %	25,7 %	59,7 %
Communes de moins de 500 habitants	3 055	8,5 %	61,7 %	26,4 %	11,9 %	11,6 %	1,3 %	87,1 %
Communes de 500 à moins de 1 000 habitants	1 990	5,6 %	71,3 %	16,1 %	12,6 %	7,7 %	1,8 %	90,5 %
Communes de 1 000 à moins de 3 500 habitants	3 725	10,4 %	80,9 %	10,3 %	8,8 %	4,1 %	4,5 %	91,4 %
Communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants	3 679	10,3 %	78,8 %	14,3 %	6,9 %	3,2 %	11,4 %	85,4 %
Communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants	2 682	7,5 %	76,2 %	18,0 %	5,8 %	5,6 %	12,4 %	82,0 %
Communes de plus de 20 000 habitants	5 840	16,3 %	83,1 %	15,6 %	1,3 %	7,0 %	12,8 %	80,2 %
Centres communaux d'action sociale et caisses des écoles	2 344	6,5 %	64,5 %	32,0 %	3,5 %	3,5 %	10,0 %	86,5 %
Organismes communaux	23 315	65,0 %	75,6 %	17,9 %	6,5 %	6,0 %	8,7 %	85,3 %
Communautés de communes	1 727	4,8 %	48,7 %	38,8 %	12,5 %	9,2 %	15,9 %	74,9 %
Syndicats intercommunaux (SIVOM, SIVU et syndicats mixtes)	3 040	8,5 %	67,0 %	28,2 %	4,8 %	7,3 %	6,6 %	86,1 %
Communautés d'agglomération	1 206	3,4 %	84,5 %	13,8 %	1,7 %	12,5 %	21,9 %	65,6 %
Organismes intercommunaux	5 973	16,7 %	65,2 %	28,4 %	6,4 %	8,9 %	12,4 %	78,7 %
OPHLM	258	0,7 %	84,5 %	15,1 %	0,4 %	5,4 %	10,5 %	84,1 %
Autres types d'établissements publics (y compris centres de gestion)	1 090	3,0 %	56,9 %	41,4 %	1,7 %	12,0 %	34,9 %	53,1 %
Autres organismes	1 348	3,8 %	62,1 %	36,4 %	1,5 %	10,8 %	30,2 %	59,0 %
Ensemble	35 853	100,0 %	73,2 %	21,4 %	5,4 %	8,0 %	12,7 %	79,3 %

Note de lecture : les organismes régionaux et départementaux comptabilisent 5 217 agents qui représentent 14,6 % de l'ensemble des agents en Auvergne. Ces agents se répartissent en 74,6 % de titulaires, 24,9 % de non-titulaires et 0,5 % d'emplois aidés. Hors emplois aidés, 14,6 % des agents sont de catégorie A, 25,7 % de catégorie B, 59,7 % de catégorie C.

Source : INSEE - CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activité en 2005

Méthodologie

Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête Insee - CNFPT sur l'emploi territorial par secteur d'activité. Cette enquête a été réalisée en 2006 auprès des collectivités territoriales de la région.

Le champ de cette enquête couvre les collectivités territoriales proprement dites (communes, conseils généraux, conseil régional) et les établissements publics administratifs (centres communaux d'action sociale, communautés de communes, d'agglomération et urbaines, syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, OPHLM, ...). Sont exclus les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC). Au total, près de 2 100 unités constituent la base de sondage.

Six grands domaines d'activité regroupent les trente-six secteurs d'activité dans lesquels se répartissent les effectifs des collectivités territoriales. La notion de secteur d'activité renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité et à ses domaines d'intervention. Un secteur regroupe tous les services et directions dont les activités fournissent des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis.

L'échantillon est composé de 900 organismes. Il a été construit de manière à respecter la répartition des organismes par département, la répartition par statut et par catégorie.

Le champ des effectifs pris en compte comprend :

- > les salariés régis par le statut de la fonction publique (fonctionnaires titulaires ou non, vacataires, auxiliaires, temporaires) et les agents relevant du droit privé ;
- > les salariés émargeant au budget et en fonction au 31 décembre 2005, y compris les personnels payés mais mis à disposition d'autres services ou organismes, les personnels non payés mais toujours en fonction (maladie), les agents non permanents (remplaçants, saisonniers).

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY

Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Sébastien TERRA

> Ginette LABUSSIÈRE

Composition et mise en page

> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Impression

> Imprimerie COLORTEAM

Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
 BP 120
 63403 Chamalières Cedex
 Tél. : 04 73 19 78 00
 Fax : 04 73 19 78 09

Prix du numéro : 2,30 €